
Sixième assemblée régulière du conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm, tenue le mardi 13 octobre 2021 à 19 h, par visioconférence.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M ^{me} Noémie Manseau	Présidente (2022)
M ^{me} Anne-Sophie Leclerc	Vice-présidente (2023)
M. Jonathan Tedeschi	Secrétaire (2022)
M ^{me} Lyne Brunelle	Administratrice (2022)
M. Vincent Rochette	Administrateur (2023)
M. Étienne Morneau	Administrateur coopté (2022)

Membres sans droit de vote :

M. Yvon Bussièrès	Conseiller municipal, Montcalm–Saint-Sacrement
M. Jean Rousseau	Conseiller municipal, Cap-aux-Diamants

ABSENCES :

M. Thomas Vernes	Trésorier (2022)
M. David Marcoux	Administrateur (2023)
M. Jean-Pierre Bédard	Administrateur coopté (2022) (démissionnaire)

AUTRES PRÉSENCES :

M ^{me} Anne Pelletier	Conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M. Denis Bergeron	Conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 23 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

21-06-01 Ouverture de l'assemblée	19 h
21-06-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 05
21-06-03 Fonctionnement du conseil d'administration	19 h 10
21-06-04 Trésorerie	19 h 20
21-06-05 Adoption du procès-verbal du 22 juin 2021	19 h 30
21-06-06 Période d'échange réservée aux conseillers municipaux	19 h 40
21-06-07 Période de questions et commentaires du public	20 h
21-06-08 Période des comités de travail du conseil d'administration	20 h 10
1. Comité Transports et environnement	
2. Comité Relations avec les citoyens	
3. Comité Cadre bâti	
4. Autres suivis	
21-06-09 Correspondance	20 h 45
21-06-10 Divers	20 h 50
21-06-11 Levée de l'assemblée	21 h

Procès-verbal

21-06-01 Ouverture de l'assemblée

M^{me} Noémie Manseau ouvre la réunion qui a quorum à 19 h.

21-06-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE M^{me} Noémie Manseau, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Lyne Brunelle, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-06-03 Fonctionnement du conseil de quartier

- **Règles de fonctionnement**

Des précisions sont apportées sur le fonctionnement interne des assemblées du conseil de quartier de Montcalm. Un projet d'ordre du jour sera transmis avec la convocation cinq jours avant la tenue de l'assemblée. Les questions et commentaires du public devront préférablement être soumis de manière succincte par courriel au plus tard le lundi précédant l'assemblée.

Les interventions lors de l'assemblée pourront être limitées dans le temps afin de permettre à chacun de s'exprimer tout en respectant l'horaire prévu pour la tenue de l'assemblée. Les différents comités de travail se pencheront sur les sujets qui nécessiteront une réflexion plus approfondie de la part du conseil de quartier.

- **Formation à venir**

Une formation pour les nouveaux administrateurs de même qu'une formation sur la nouvelle politique de participation publique auront lieu en octobre et novembre. Les dates seront communiquées aux administrateurs par courriel.

21-06-04 Trésorerie

1. Paiement de la secrétaire de rédaction

RÉSOLUTION 21-CA-27

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 1^{er} juin 2021

SUR PROPOSITION DE M. Jonathan Tedeschi, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Lyne Brunelle, IL EST RÉSOLU de payer 80 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 1^{er} juin 2021. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION 21-CA-28

Concernant le tarif pour la rédaction des procès-verbaux

SUR PROPOSITION DE M^{me} Lyne Brunelle, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jonathan Tedeschi, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier recoure aux services d'une secrétaire de soutien pour la rédaction des procès-verbaux en 2022 au tarif de 100 \$ par procès-verbal. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. Registraire

RÉSOLUTION 21-CA-29

Concernant la mise à jour du Registraire des entreprises et le remboursement des frais applicables à cette mise à jour

SUR PROPOSITION DE M^{me} Anne-Sophie Leclerc, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Vincent Rochette, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Montcalm autorise M. Denis Bergeron à produire la déclaration de mise à jour annuelle au Registraire des entreprises. Le conseil autorise également le remboursement des frais de 36 \$ applicables à cette mise à jour. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. États des revenus et des dépenses

En l'absence du trésorier, le point est reporté à la prochaine assemblée.

21-06-05 Adoption du procès-verbal du 22 juin 2021

SUR PROPOSITION DE M^{me} Lyne Brunelle, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Étienne Morneau, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 22 juin 2021. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-06-06 Période d'échange réservée aux conseillers municipaux

M. Yvon Bussières rappelle qu'il s'agit de sa dernière présence à titre de conseiller municipal. Il fait un survol des grandes étapes de sa carrière et de son implication dans le district de Montcalm–Saint-Sacrement. En terminant, il souhaite aux membres du conseil d'administration une bonne continuation.

RÉSOLUTION 21-CA-30

Concernant une motion de félicitations au conseiller municipal sortant, M. Yvon Bussières

SUR PROPOSITION DE M^{me} Anne-Sophie Leclerc, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jonathan Tedeschi, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Montcalm félicite et remercie M. Yvon Bussières pour les nombreuses années qu'il a consacrées à la politique municipale et pour son implication dans le quartier de Montcalm. ADOPTÉE L'UNANIMITÉ.

M. Jean Rousseau enchaîne en remerciant M. Bussières pour l'esprit de collégialité dont il a toujours fait preuve et pour sa présence sur le terrain. Il souligne son excellente connaissance du quartier, de son histoire et de son caractère particulier.

Il poursuit avec les dossiers en cours. Le projet du 871, Grande Allée Ouest, de la société Arbois, ira de l'avant. Le PPU Pôle urbain Belvédère autorise une construction de 10 étages. L'édifice comprendra des bureaux au rez-de-chaussée, 198 unités de logement aux étages et 309 cases de stationnement. Des permis ont été octroyés à la mi-août, mais le permis autorisant l'ensemble de la construction n'a pas encore été émis. Le projet demeure soumis à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ).

Questionné à ce sujet par les résidents, le promoteur s'est dit prêt à ne pas construire dans la section boisée située près des Jardins Mérici.

Concernant les nombreuses plaintes relatives au bruit dans le secteur de l'Anse au Foulon en particulier près du terminal à grains Sollio, une rencontre a eu lieu entre M. Rousseau et les députés provinciaux, M^{me} Catherine Dorion et M. Sol Zanetti, ainsi qu'avec le ministre fédéral, M. Yves Duclos. Dix sources de bruit ont été identifiées. Des mesures d'atténuation seront implantées au cours de la prochaine année. Les gens incommodés peuvent continuer de porter plainte auprès du Port de Québec.

La question des voitures bruyantes n'est toujours pas réglée comme en font foi les nombreuses plaintes reçues à ce sujet. Le Service de police de Québec n'a pas fait de nouvelles interventions majeures depuis celle de juillet. On est toujours en attente du règlement qui permettra de sévir contre les rugissements de moteur.

Concernant le déneigement des ruelles privées dans le quartier de Montcalm, aucun riverain n'est tenu de payer une quote-part, contrairement au quartier de Limoilou où un projet pilote de règlement est en cours depuis 3 ans. La Ville n'a pas encore donné son aval pour transposer ce règlement dans Montcalm.

Le projet résidentiel Cartier Rive gauche au 350, chemin Sainte-Foy est conforme au règlement de zonage, mais sa réalisation impliquerait l'abattage de plusieurs arbres matures. La Ville n'a pas encore fait savoir ce qu'elle compte faire à ce sujet.

En ce qui a trait à l'abattage des arbres sur le boulevard René-Lévesque dans le cadre du projet de tramway, le gouvernement du Québec a demandé au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun (BPRSTC) un rapport pour le secteur compris entre l'avenue Cartier et le Grand Théâtre. La rencontre avec le BPRSTC et le conseil de quartier de Montcalm qui aurait permis d'aborder le sujet n'a toujours pas eu lieu. De son côté, M. Rousseau a documenté le dossier et se prononce pour une protection intégrale des arbres.

Finalement, les écoles anglophones du quartier, Québec High School et St-Patrick's High School, seront relocalisées à moyen terme sur la rue Wolfe. Les terrains vacants seront déclarés excédentaires et la Ville pourrait s'en porter acquéreur. M. Rousseau invite les gens à réfléchir à ce qui pourrait être fait sur ces terrains au bénéfice de la communauté.

21-06-07 Période de questions et commentaires du public

Un citoyen souhaiterait que le conseil de quartier de Montcalm appuie la pétition citoyenne apolitique de plus de 25 600 noms déposée le 4 octobre dernier au conseil municipal pour la sauvegarde des arbres le long du tracé du tramway. Il en va de la qualité de vie dans le quartier de Montcalm. On ne souhaite pas que le boulevard René-Lévesque devienne une cicatrice urbaine à la suite de la coupe des arbres. Le conseil prend la demande en délibéré et fera connaître sa réponse par courriel. Le rapport demandé par le

gouvernement du Québec au BPRSTC sur la coupe des arbres devrait être disponible à la fin du mois.

Une citoyenne estime que la réglementation sur le bruit ne résoudra pas le problème infernal du bruit sur la Grande Allée qui perdure depuis avril dernier, de 23 h à 2 h du matin, 7 jours par semaine. Elle demande ce que fait le Service de police de la Ville de Québec. La citoyenne estime que la Ville de Saguenay a pris le problème au sérieux contrairement à la Ville de Québec où le service de police invoque des arguments fallacieux pour se dispenser d'intervenir. Elle évoque que les articles 258 et 260 du Code de la sécurité routière (CSR) relatifs au système d'échappement des véhicules pourraient être appliqués sans sonomètre et sur simple vérification. Des opérations policières pourraient être faites le vendredi soir.

M. Rousseau répond qu'à titre de conseiller municipal, il ne peut s'adresser directement au Service de police. Il comprend la lassitude et la fatigue des citoyen.nes et sympathisent avec eux. Le problème est important et ne doit pas être minimisé.

Une citoyenne soulève la problématique des vélos qui circulent sur les trottoirs. Le CSR ne permet pas aux cyclistes de circuler sur les trottoirs sauf en cas de nécessité et même alors, sous réserve d'accorder la priorité aux piétons. Elle souhaiterait qu'il se fasse davantage de sensibilisation sur ce sujet. M^{me} Manseau l'invite à communiquer ses suggestions au conseil de quartier qui les soumettra à la prochaine Table de mobilité des quartiers centraux qui aura lieu en novembre.

M. Bergeron rappelle qu'il existe actuellement un programme à la Ville de Québec qui permet aux conseils de quartier et aux écoles d'obtenir une subvention pour faire de la sensibilisation à la sécurité routière incluant la sécurité à vélo. La date de tombée pour les projets 2022 est le 30 novembre prochain.

Un citoyen a fait parvenir au conseil de quartier le mémoire qu'il a déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le projet de tramway. Le citoyen offre sa disponibilité pour participer au comité de travail qui se penchera sur le sujet. Il estime que le conseil de quartier a un rôle clé à jouer sur toutes les questions entourant le tramway. M^{me} Manseau mentionne que le comité Transport et environnement prendra connaissance du document et fera appel au citoyen le cas échéant.

Un citoyen revient sur la limite de vitesse sur l'avenue Belvédère. Suite à la résolution 21-CA-25 adoptée en juin dernier en faveur du maintien de la limite à 30 km/h, la Ville a répondu que la nouvelle limite proposée de 40 km/h est adaptée et crédible selon les critères de modélisation dont elle s'est dotée dans le cadre de sa stratégie routière 2020-2024. Le citoyen estime que ces critères ne tiennent pas compte du milieu lui-même comme il est décrit dans la résolution. Il souhaiterait que le conseil de quartier fasse à nouveau des représentations auprès de la Ville en faveur du 30 km/h. La suggestion sera soumise au comité Transport et environnement.

Questionné sur le sujet, M. Bussièrès répond qu'il a lui-même fait des représentations auprès de la Ville en faveur du maintien du 30 km/h, mais sans résultat.

Une citoyenne revient sur le sujet du déneigement des ruelles privées. Elle demande si le projet pilote se poursuivra pour une 4^e année dans Limoilou sans qu'il ne se passe quoi que ce soit pour régler le problème dans Montcalm. M. Rousseau répond qu'à son avis, ce sera malheureusement le cas. Il n'y a pas de volonté administrative pour régler cette problématique. Ce sera au prochain conseil de ville de statuer sur le sujet.

Une citoyenne, membre du comité citoyen de la ruelle verte du Grand Peuplier, mentionne qu'il y aura le 23 octobre prochain une autre promenade organisée dans les quatre ruelles vertes du quartier de Montcalm, mais cette fois-ci, en compagnie de l'historien Réjean Lemoine. La promenade précédente a eu lieu le [19 septembre](#).

La nouvelle promenade sera annoncée sur le site Nature Québec qui est partenaire de l'événement. La citoyenne rappelle que les quatre ruelles vertes de Montcalm, toutes localisées sur la rue Père-Marquette, ont vu le jour grâce au programme de verdissement des ruelles de Nature Québec. Comme le nombre de participants sera restreint, la citoyenne demande si le conseil de quartier pourrait apporter son appui pour la création d'un balado de la promenade qui pourrait être diffusée auprès d'un plus large public. M^{me} Manseau l'invite à communiquer les informations au conseil de quartier en précisant le budget requis. La promenade pourrait également être annoncée sur la page Facebook du conseil de quartier, mais les administrateurs actuels n'ont pas les codes pour accéder à la page. M. Bergeron s'occupe de lancer un appel aux anciens administrateurs. M^{me} Leclerc prendra la relève comme administratrice de la page.

21-06-08 Période des comités de travail du conseil d'administration

1. Comité Transports et environnement : circulation, environnement, transport et verdissement

• Proposition de résolution de position sur le 3^e lien

À la lumière de ce qui a été fait par les autres quartiers, en particulier le quartier de Saint-Jean-Baptiste, une résolution a été préparée pour exprimer la position du conseil de quartier de Montcalm relativement au réseau express de la Capitale (REC) aussi désigné 3^e lien.

RÉSOLUTION 21-CA-31

Concernant l'opposition du conseil de quartier Montcalm au projet du réseau express de la Capitale (REC) dans sa forme actuelle parce qu'il ne favorise pas le développement durable et la qualité de vie dans les quartiers centraux

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier de Montcalm émet de sérieuses réserves selon les informations actuellement disponibles sur le

[Réseau express de la Capitale \(REC\) présenté par le gouvernement provincial le 17 mai 2021 ;](#)

CONSIDÉRANT QUE les principes de développement durable tels que la densification, l'augmentation de l'utilisation du transport actif et collectif et le verdissement sont une priorité pour le conseil de quartier de Montcalm ;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté est une autoroute avec des voies réservées et qu'il prévoit en plus l'ajout de 100 km de voies réservées sur le réseau autoroutier de la Capitale, l'étalement urbain et l'utilisation de la voiture sont favorisés ;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de vie des citoyens des quartiers centraux risque d'être affectée négativement par la circulation de transit ainsi que par la pollution atmosphérique et sonore ;

CONSIDÉRANT QUE les milliards de dollars pour ce projet pourraient être investis autrement ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été annoncé sans aucune consultation des quartiers centraux, et ce, malgré l'impact non négligeable qu'il aura sur la qualité de vie de leurs habitants ;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Anne-Sophie Leclerc, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Noémie Manseau, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Montcalm s'oppose au projet dans sa forme actuelle parce qu'il ne favorise pas les principes de développement durable et ne tient pas compte de l'impact sur la qualité de vie dans les quartiers centraux. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

- **Proposition de résolution sur la vitesse**

Le comité souhaite contrer les excès de vitesse et d'accélération dans le quartier en particulier près des écoles et dans les secteurs de l'avenue de l'Alverne, la rue des Franciscains et la côte Sherbrooke. Des radars ont été en fonction pendant quelque temps sur certaines rues, mais ce type d'installation n'induit aucun changement dans les comportements d'où le besoin d'installations à caractère plus permanent. Les intersections surélevées comme celle installée sur la 10^e rue pourraient être une solution.

RÉSOLUTION 21-CA-32

Concernant une demande à la Ville de Québec pour l'ajout d'intersections surélevées à certaines intersections du quartier

CONSIDÉRANT QUE des enjeux sont soulevés quant à l'excès de vitesse des véhicules dans les rues du quartier de Montcalm ;

CONSIDÉRANT QUE le quartier de Montcalm a une vocation hautement résidentielle et que sa population est majoritairement composée de personnes âgées et de jeunes familles à proximité d'écoles primaires et secondaires ;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que le quartier demeure un milieu de vie sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QUE la dernière refonte de limites de vitesse à la Ville de Québec n'a pas eu les effets escomptés sur certaines rues du quartier ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs villes ont adopté de telles pratiques et que la Ville de Québec a déjà installé une intersection surélevée à l'intersection de la 10^e avenue Est et de la rue de l'Entraide ;

SUR PROPOSITION DE M. Étienne Morneau, DUMENT APPUYÉE PAR M. Vincent Rochette, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Montcalm demande à la Ville de Québec d'envisager sérieusement l'ajout d'intersections surélevées aux intersections des rues commerciales importantes notamment aux intersections de l'avenue Cartier et du boulevard René-Lévesque ainsi qu'à celles du chemin Sainte-Foy avec la rue Sherbrooke et avec l'avenue de l'Alverne. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

- **Ajout d'un arrêt à l'intersection Fraser – de Bourlamaque**

La rue Fraser est cyclable et la seule intersection où il n'y a pas d'arrêt est à la hauteur de l'avenue Bourlamaque.

RÉSOLUTION 21-CA-33

Concernant une demande à la Ville de Québec pour l'ajout d'un panneau arrêt à l'intersection de la rue Fraser et de l'avenue de Bourlamaque

CONSIDÉRANT QUE la présence de chaussée désignée sur la rue Fraser ainsi que sur l'avenue de Bourlamaque ;

CONSIDÉRANT l'absence d'un panneau arrêt à l'intersection de la rue Fraser et de l'avenue Bourlamaque ce qui incite les conducteurs à accélérer sur l'avenue pour rejoindre à temps le feu de circulation sur le chemin Sainte-Foy ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des piétons et des cyclistes se trouve compromise par l'absence d'un panneau arrêt ;

SUR PROPOSITION DE M. Étienne Morneau, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Anne-Sophie Leclerc, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Montcalm demande à la Ville de Québec d'installer un panneau arrêt à l'intersection de la rue Fraser et de l'avenue de Bourlamaque pour des raisons de sécurité sur les chaussées désignées. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

- **Participation à la Table de mobilité des quartiers centraux**

Le conseil de quartier a reçu une invitation à participer à la Table de mobilité des quartiers centraux dont la prochaine rencontre aura lieu en novembre. Trois administrateurs sont intéressés à y participer.

2. **Comité Relations avec les citoyens : gouvernance, loisirs, citoyens, mixité, participation et communication**

Le comité a été remis en branle. Le premier objectif est de récupérer les accès à la page Facebook et d'améliorer les moyens de communication avec les résident.es du quartier.

3. **Comité Cadre bâti : services, commerces, cadre bâti, patrimoine, arts et densification**

Le comité est encore en recrutement pour redémarrer ses activités. M. Jean-Pierre Bédard qui connaissait très bien le quartier et son histoire a malheureusement dû quitter le conseil puisqu'il a changé d'emploi.

Plus d'informations sur le démarrage du comité sont attendues à la prochaine assemblée.

4. **Autres suivis**

Aucun suivi.

21-06-09 Trésorerie

En l'absence de M. Thomas Vernes, trésorier, ce point de l'ordre du jour est remis à la prochaine rencontre.

21-06-10 Correspondance

Lettres transmises

- Courriel à M. Mackay en réponse à la proposition de soutien au conseil de quartier de Montcalm

Communications reçues

- M^{me} Savignac - le mois du piéton
- M^{me} Marie Lagier – communications et identité visuelle des conseils de quartier, participation des administrateurs
- M. Fabien Abitbol (CQ Saint-Jean-Baptiste) et M. Martial Van Neste (CQ Maizerets) - respect des nouvelles vitesses, nouvelle signalisation
- M. Roy – position sur le 3^e lien

21-06-11 Divers

M. Bergeron mentionne que la prochaine assemblée pourrait avoir lieu en présentiel. C'est à confirmer en début de novembre. Le conseil de quartier aura toutefois le choix de tenir l'assemblée en présentiel ou en vidéoconférence.

M. Bergeron remercie les personnes présentes ce soir. Il remercie plus particulièrement, M. Bussièrès et M. Rousseau dont les mandats comme conseillers municipaux prendront fin bientôt. Il souligne leur présence assidue aux assemblées du conseil et leur engagement.

21-06-12 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève l'assemblée à 21 h 00. La prochaine assemblée aura lieu le mardi 23 novembre 2021.

M^{me} Noémie Manseau

Présidente

M. Jonathan Tedeschi

Secrétaire